



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Chaumont, le 13/05/24

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA  
PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS,  
AGRICILES ET FORESTIERS**

Affaire suivie par : [ddt-cdpenaf@haute-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@haute-marne.gouv.fr)

**Objet :** Avis rendu par la CDPENAF sur le PC n°052 097 22 N0002 déposé par CPV SUN 40

**Avis sur le PC n°05209722N0002  
Projet de parc photovoltaïque de Chambroncourt  
Session du 10 avril 2024**

Le projet consiste en l'aménagement d'un parc photovoltaïque au sol sur 8,31 ha sur une ancienne carrière, sur la commune de Chambroncourt (au RNU).

La CDPENAF s'est prononcée dans le cadre de son auto-saisine sur tous les projets de parcs photovoltaïques au sol. Elle a émis son avis au titre de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi qu'au regard de la Charte départementale pour un développement maîtrisé et concerté des projets photovoltaïques au sol en Haute-Marne. La commission était représentée par 18 membres votants sur 20 membres à voix délibérative, le quorum étant donc atteint.

Considérant que le projet est en accord avec les critères de la charte départementale sur le développement du photovoltaïque au sol, notamment du fait de son implantation sur un site à moindre enjeu foncier, la commission émet un **avis favorable** à la majorité (favorable : 15, défavorable : 2, abstention : 1) avec recommandation de prévoir des garanties concernant le démantèlement de la centrale photovoltaïque.

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Guillaume THIRARD